



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 31 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mai à vingt heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la salle des associations de CHANOS CURSON, sous la présidence de **Madame Isabelle FREICHE, Madame le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **27/05/2021**

Date d'affichage : **27/05/2021**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

**Étaient présents** : Isabelle FREICHE, Stéphane FOURNIER, Nicole MUCCHIELLI, Patrick BERTRAND, Sandrine COTTE, Didier WOLFF, Bruno GRAS TACHON, Pascal BAUDE, Céline DIAN, Antoine PRADELLE, Fanny BERTO, Cindy FOURNIER, Frédérique DI ZAZZO.

**Etaient absents et représentés** : Noémie PERSON représentée par Nicole MUCCHIELLI et Samuel BEAUGIRAUD par Frédérique DI ZAZZO

**Cindy FOURNIER a été désignée secrétaire de séance.**

Le nombre de votants est de 15.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appellera les points suivants :

**I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

---

**I.1 FINANCES**

**I.1.1 Approbation du compte de gestion 2020 de l'assainissement**

Les budgets de l'assainissement ayant été dissous comptablement au cours de l'exercice 2020, il est nécessaire de délibérer pour approuver le compte de gestion 2020 de l'assainissement transmis par le Trésorier de Saint-Vallier.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte de Gestion du Receveur Municipal 2020 pour l'assainissement.**

**I.1.2 Ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre Est**

Madame le Maire expose que pour le préfinancement des programmes de travaux d'investissement engagés ou pour faire face à un imprévu (travaux d'urgence suite à un incident climatique par exemple), il est nécessaire que la Commune de CHANOS CURSON dispose d'une ligne de trésorerie. Le contrat actuel souscrit auprès du Crédit Agricole Centre Est arrive à terme, il est donc nécessaire de le renouveler même si au cours des deux dernières années, cette facilité n'a pas été utilisé par la Commune. Le plan d'investissements envisagé sur 2021/22 rend probable l'utilisation temporaire de la ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions.

Les conditions de renouvellement sont les suivantes :

- Montant : 150 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux : variable sur la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois (E3M) assortie d'une marge (valeur actuelle au 27/05/21 : 0.00 %)
- Marge : 0.80 %
- Taux indicatif : 0.80 % modifiable chaque mois
- Commission de réservation : 0.10 % du montant global de la ligne (avec un minimum de 380 euros/an), soit pour un an : 380.00 euros

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide de l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 150 000 € tel que défini ci-dessus ; autorise Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie et tout document inhérent à ce dossier et autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirage et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.**

### **I.1.3 DM n° 2**

La trésorerie de St Vallier constate un reliquat de 0,14€ sur une échéance d'emprunt de 2016 et nous demande de régulariser en comptabilisant une charge exceptionnelle au compte 678. Ce chapitre budgétaire n'ayant plus de crédit disponible, il est proposé la Décision Modificative suivante :

Libellés	Compte	Chap	Opération	Dépenses	
				diminution	augmentation
autres charges exceptionnelles	678				50.00
dépenses imprévues	022			50.00	
<b>TOTAL</b>				<b>50.00</b>	<b>50.00</b>

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés valide la DM n°2 budget commune.**

## **I.2 PERSONNEL**

### **I.2.1 Renouvellement du contrat d'un poste d'adjoint technique non titulaire pour le service scolaire**

Madame le Maire propose à l'assemblée, le renouvellement d'un emploi non permanent d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires sur la période scolaire correspondant au poste d'ATSEM.

Cet emploi de catégorie C sera effectif à compter du 30 août 2021 et pour une durée de 1 an. L'agent recruté sera au grade d'adjoint technique au groupe scolaire.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renouveler un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique à raison de 30 heures hebdomadaires sur la période scolaire à compter du 30 août 2021.**

## I.3 URBANISME

### I.3.1 Délibération de principe sur projets éoliens

Madame le Maire rappelle les éléments contextuels présentés lors de la commission Transition Ecologique du 9 septembre 2020 (compte-rendu annexé). Lors de cette commission, deux acteurs du secteur avaient présenté des projets, la société ABOWIND et la société KALLISTA Energy. Aujourd'hui, la société ABOWIND est très active sur son projet et a commencé à solliciter les propriétaires des terrains concernés.

La zone de potentiel identifiée se situe dans la plaine agricole sur les communes de Chanos-Curson et Mercurol, à l'entrée du village de Chanos-Curson (cf plan annexé). Le syndicat du Crozes s'inquiète de ce projet qui, à son sens, aurait un impact négatif sur l'image du vignoble, même si les terrains concernés se situent en dehors de la zone d'appellation.

Le sujet Eolien a été retravaillé par la commission Transition Ecologique du 2 mars 2021 (compte-rendu annexé) suite à la proposition d'ABOWIND d'organiser la visite d'un parc éolien. Il a été décidé de ne pas donner suite à cette proposition et de « refermer le dossier de l'éolien sur la commune ».

Madame le Maire souhaite que le Conseil Municipal puisse débattre de cette proposition de la commission et adopte, le cas échéant, une position officielle qui pourra être mise en avant vis-à-vis des tiers.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à treize voix pour et deux abstentions des membres présents et représentés adopte la proposition de la Commission Transition Ecologique de ne pas favoriser le développement de l'éolien sur le territoire de la commune.**

## II- AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

### II.1 Présentation de l'outil DECLALOC

### II.2 Présentation des logos

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
**LUNDI 28 JUIN 2021 A 20 heures 30**  
**LUNDI 26 JUILLET 2021 A 20 heures 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Vu par nous,

Le 1<sup>er</sup> juin 2021,

**Isabelle FREICHE,**

**Madame le Maire de CHANOS-CURSON.**

